

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 05-339-1925 promulguant le décret du 10 janvier 1995 au étend aux relations intercoloniales et internationales les dispositions du décret du 296 mars 194. réorganisant les opérations d'articles d'argent.

n° 05-339-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 février 1925

Numéro JO
n° 339 du 01/02/1925

Date du numéro
1 février 1925

VISAS

Le Gouverneur de le française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 1 octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 10 janvier 1925 'inséré au officiel de la République française, du 14 janvier 1925, page 587), étendant aux relations intercoloniales et internationales à dispositions du décret du 26 mars 1924, réorganisant les opérations d'articles d'argent;

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Est promulgué dans la colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 10 janvier 1925 etendant aux relations intercoloniales et internationales les dispositions du décret du 26 mars 1924 réorganisant à opérations d'articles d'argent. Ar. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC